

# APPEL A CANDIDATURE

## RÉSIDENCE DE CRÉATION 2022

### LE FESTIVAL DE L'IMAGE – LE MANS

L'association Le Festival de l'image, organisatrice au Mans du festival "LES PHOTOGRAPHIQUES", initie sa première **"Résidence de création"**.

En mettant en place cette résidence de création photographique, l'association Le Festival de l'image entend s'inscrire dans le mouvement de renouvellement de la dynamique culturelle locale et contribuer à l'identification du Mans comme territoire d'innovation et de création. Elle réaffirme son engagement auprès des artistes. Elle ouvre de nouvelles possibilités de rencontres avec des publics divers, dans un jeu d'interactions renforcées avec les acteurs culturel et sociaux du territoire.

#### DÉTAIL DE L'ÉVÉNEMENT :

Les organisateurs souhaitent offrir à un photographe-auteur un espace de travail et un temps de création adaptés au développement de ses projets personnels. **L'artiste accueilli abordera la réalité mancelle en toute liberté et définira l'angle de son regard sans thématique imposée.**

En accord avec l'artiste retenu et sous des formes compatibles avec sa démarche, la résidence créera des opportunités de rencontres diversifiées avec les publics manceaux.

**Dates et durée de la résidence** : La résidence aura lieu entre le 15 janvier et le 15 juin 2022, sur une durée de 5 semaines, modulables en fonction du projet de l'artiste.

#### **Production attendue :**

L'artiste accueilli s'engage à produire une œuvre photographique originale qui pourra être exposée au cours du 4ème trimestre 2022. Il sera en outre invité à faire découvrir au public, sous des formes à déterminer avec lui, une ou plusieurs étapes du travail en cours, notamment lors du festival Les Photographiques qui se tiendra du 19 mars au 10 avril 2022.

La forme de la production finale ainsi que les modalités de rencontres avec les publics en cours de résidence feront l'objet d'un accord contractuel préalable entre les organisateurs et l'artiste.

A toutes les étapes de la résidence et en accord avec l'artiste, des extraits du travail produit pourront être utilisés par l'association et confiés aux médias pour assurer la communication relative au projet.

L'artiste invité participera à l'établissement d'un compte-rendu final à l'issue de sa résidence.

Des actions de médiation et/ou des actions pédagogiques pourront éventuellement être proposées à l'artiste, faisant l'objet d'une rémunération et d'une contractualisation particulières.

#### **Moyens mis à disposition:**

L'artiste recevra une rémunération de 2500€ TTC. Les droits d'auteurs et les cotisations sociales sont inclus dans cette somme.

Il percevra en outre une somme de 500€ au titre des frais de bouche.

Ses frais de déplacement domicile/Le Mans seront pris en charge sur justificatifs, dans la limite de 500€. Un abonnement au réseau de transports publics de la Métropole sera mis à sa disposition.

Il bénéficiera d'un logement indépendant au Mans, ainsi que d'un bureau avec un accès Internet dans les locaux de l'association. Il pourra accéder, si nécessaire, à un laboratoire

pour des tirages en argentique noir et blanc et à un studio de prises de vues.  
L'association participera aux frais de production de l'œuvre créée dans le cadre de cette résidence, dans la limite de 3000€.

### **Propriété et devenir des œuvres :**

Les œuvres créées au cours de la résidence restent la propriété du photographe.  
L'association conservera la propriété des tirages de l'exposition assortie d'un droit de monstration dans le cadre de ses activités de développement culturel gratuites. Toute autre forme d'utilisation fera l'objet d'un accord préalable entre l'association et l'artiste.

### **Partenaires du projet :**

Le projet de résidence de création photographique au Mans est soutenu par la Ville du Mans.

Par ailleurs, l'association est en capacité de mobiliser, en fonction des besoins propres au projet retenu, un réseau de partenaires locaux et de compétences d'acteurs dans les champs de la culture, de l'éducation nationale et de l'éducation populaire, des activités économiques et de l'action sociale...

### **Candidature :**

Cet appel à candidature est ouvert à tout artiste professionnel, français ou étranger, résidant en France, et sera publié par tous moyens disponibles : presse et plateformes spécialisées, réseaux sociaux, site de l'association...

Le dossier de candidature doit être constitué des éléments suivants regroupés en un seul fichier au format pdf, nommé : **Résidence 2022\_NOM\_Prénom**.

- La fiche d'inscription dûment remplie, à télécharger sur le site de l'association : <http://photographiques.org/>
- une note d'intention du projet intégrant des propositions relatives aux modalités de rencontre avec les publics,
- un CV à jour,
- une note de présentation de sa démarche personnelle (1 page maxi)
- un ensemble de photographies représentatives de ses travaux personnels (20 photographies maxi.)
- un avis de situation SIRET de moins de 3 mois.

### **Ce dossier est à envoyer exclusivement par courriel :**

- **avant le 16 novembre,**
- **à l'adresse : [contact@photographiques.org](mailto:contact@photographiques.org)**
- **avec le sujet : *Résidence 2022 NOM Prénom*.**

### **Modalités de sélection :**

Une pré-sélection de 8 dossiers sera effectuée par un collectif de membres de l'association qui pourra s'adjoindre le concours de partenaires ou de personnalités compétentes.

Un jury constitué de professionnels de la photographie et des arts visuels, de représentants de l'association et éventuellement de représentants des partenaires institutionnels du projet, présidé par Brigitte PATIENT, désignera l'artiste bénéficiaire de la résidence avant le 20 décembre 2021.

Les critères d'analyse porteront essentiellement sur l'originalité de la proposition et de la prise en compte de la réalité locale, sur sa cohérence avec le parcours artistique de l'auteur, sur sa faisabilité dans les conditions matérielles et financières proposées.

Les candidats seront informés personnellement par mail de la suite donnée à leur candidature.